



Service d'insertion sociale Amon nos Hôtes - SIS

Projet d'accompagnement collectif

A. Présentation générale

1. Création, histoire et contexte

En 2022, une cafétéria sociale est créée par l'ASBL Sans Logis, dans la foulée de la mise en place du Relais Social du Pays de Liège en partenariat avec l'AIGS, l'ASBL Thermos et le CPAS de Liège. L'ASBL Amon Nos Hôtes sera créée pour opérationnaliser ce service.

Dès sa création, outre l'accompagnement social individuel, Amon Nos Hôtes a fait de la participation active des usagers son pilier central, convaincue que le sentiment d'utilité sociale est une étape indispensable au recouvrement de l'estime de soi et à la mise en place d'un projet d'insertion sociale.

Ce principe participatif est inscrit dans le nom même de l'association :

- « Amon nos autes » : Expression wallonne qui signifie « Chez nous »
- Hôte : (Dictionnaire de langue française – Le Petit Robert)
 - o Personne qui reçoit l'hospitalité, v. Invité
 - o Personne qui donne l'hospitalité, qui reçoit quelqu'un

L'engouement des usagers pour s'impliquer en groupe dans l'organisation d'activités a encouragé l'asbl Amon Nos Hôtes à introduire une demande d'agrément comme Service d'Insertion Sociale (SIS) auprès de la Région Wallonne en 2004. Cet agrément a permis de diversifier et d'élargir l'offre d'activités collectives auprès du public cible par la mise en place de divers ateliers, ainsi que de développer l'accompagnement social individualisé.

Le public accueilli au sein du service d'insertion social souffre principalement d'un isolement, parfois extrême, qui renforce un sentiment d'exclusion sociale et maintient les personnes éloignées du marché de l'emploi.

La littérature souligne à quel point la précarité et la situation de sans-abrisme conduisent à un « syndrome d'exclusion (...), mélange de honte et de désespérance qui conduit l'exclu à la mise en panne de son affectivité et de ses facultés cognitives pour survivre à défaut de vivre »¹.

¹ Jean MAISONDIEU, « La fabrique des exclus » - Ed. Bayard, 1997

Il est également mis en avant le sentiment d'inutilité et d'ennui qui accompagne ce phénomène d'exclusion².

En ce sens, l'insertion sociale est pensée à Amon Nos Hôtes en termes de mise en œuvre de possibilités d'accueil et d'activités visant le recouvrement de la confiance en soi, en la société et le développement de ses propres capacités à (re)trouver une juste place au sein de son environnement.

Le service d'insertion sociale (SIS) Amon Nos Hôtes est située dans un bâtiment voisin de la maison d'accueil pour hommes et familles des Sans Logis, sur les hauteurs de Liège. Il partage ses locaux avec la cafétéria sociale. Fonctionnant sur un horaire différent, ces deux services développent des synergies dans une logique de services intégrés.

Liège est une commune d'un peu moins de 200.000 habitants qui la classe parmi les grandes villes belges. Elle souffre cependant d'un taux de chômage important (22.8% en 2022), nettement supérieur à la moyenne nationale (12.6% en 2022) et d'un nombre d'allocataires du revenu d'insertion sociale (5.591% de la population) nettement au-dessus de la médiane (1.345% de la population) selon les statistiques officielles (mise à jour 10/2023)³.

Les phénomènes de précarité et de sans-abrisme (ou de risque accru de sans-abrisme) y sont donc fortement représentés.

2. Les caractéristiques du projet

Public cible

Le SIS Amon Nos Hôtes vise l'accueil et l'insertion sociale des personnes majeures, confrontées à des difficultés de vie telles que l'isolement, l'accès à l'emploi, les fins de mois difficiles, lorsqu'elles n'ont accès à aucune aide à l'emploi ou à la formation et qu'elles ont envie d'améliorer leur situation sociale.

Cette définition, issue de celle donnée par la Région Wallonne⁴, souligne la pluralité des impacts de la précarité chez les personnes qui en souffrent : économique, social, psychologique, ... Une prise en charge globale et plurielle est alors indispensable au recouvrement d'une juste place dans la société.

Spécificités

Le SIS Amon Nos Hôtes touche principalement un public en situation de grande précarité, dont l'isolement constitue la problématique première. Le SIS construit son intervention

² Anne Marshall, C., Gewurtz, R., Barbic, S., & Roy, L. (2021, avril) - BRIDGING THE TRANSITION FROM HOMELESS TO HOUSED - sot.on.ca - https://www.osot.on.ca/docs/practice_resources/Bridging_the_Transition_from_Homeless_to_Housed.pdf

³ Source : https://stat.mi-is.be/fr/map/drilldown/ris_entities/62063/202305

⁴ Source : <http://actionsociale.wallonie.be/insertion-activation-aide-sociale/services-insertion-sociale>

sur ce besoin de reconnaissance et de valorisation positive. En ce sens, il s'appuie sur les valeurs du Vivre-Ensemble. Chaque personne y est donc accueillie en tant que citoyenne, responsable et actrice de son projet de vie.

Il vise à permettre à chacun de trouver une place dans un collectif accueillant, bienveillant et sécurisant.

La proximité de la Cafétéria sociale Amon Nos Hôtes permet au public de bénéficier de plusieurs services dans un même lieu. Cette complémentarité favorise l'accroche avec l'institution et les équipes. Ce lien positif entre la personne et l'intervenant constitue un pilier indispensable au travail d'accompagnement socio-éducatif.

3. L'utilisation des ressources pour mieux gérer le projet

Infrastructure

Le SIS Amon Nos Hôtes dispose d'une grande salle d'accueil, dans un bâtiment de plein pied situé à l'arrière de la maison d'accueil pour hommes et familles des Sans Logis. Dans cet espace se trouvent un bar, des tables et chaises, des jeux de société, et autres. La majorité des ateliers du SIS se déroulent au sein de cette salle.

Un bureau d'entretien jouxte la salle. Il permet le passage d'une prise en charge collective, dans la salle, à la prise en charge individuelle, lors des entretiens de suivi socio-éducatif.

Ressources extérieures effectives et potentielles

L'appartenance à l'ASBL Sans Logis place le SIS Amon Nos Hôtes au cœur d'un réseau œuvrant pour la prise en charge des personnes en situation de grande précarité. Le SIS intervient donc souvent en amont (prévention) ou en aval (maintien) des situations où le risque de sans-abrisme est important.

En parallèle, le SIS est en constante recherche de nouvelles collaborations. Celles-ci permettent à la fois de promouvoir son action – et donc faciliter l'accès des personnes au service – et de développer le panel des possibilités d'orientations des bénéficiaires au cours de leur parcours. Nous comptons dans les partenaires le secteur de la santé mentale (hôpitaux psychiatriques, services de santé mentale, ...), les maisons médicales, les maisons d'accueil, les autres services d'insertion sociale, et bien d'autres.

Le SIS Amon Nos Hôtes est agréé par le Service Public Wallon Intérieur et Action sociale (SPW-IAS).

Il est affilié au CAIPS, fédération qui a pour but de promouvoir les activités d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle, ainsi que l'économie sociale.

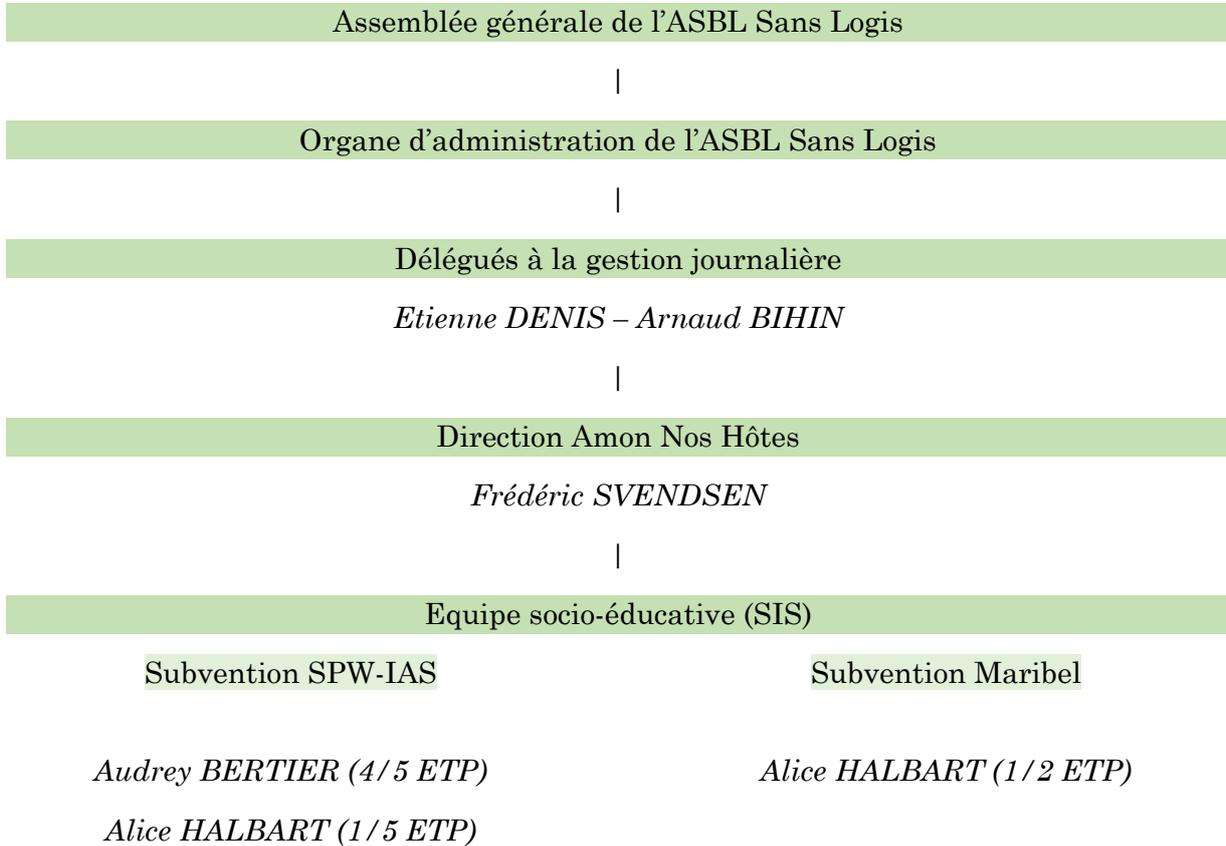


SANS LOGIS^{ASBL}

Cafétéria Sociale
Rue Saint-Laurent, 174 - 4000 Liège (Belgique)
Téléphone : 04 225 99 19 Mail : anh@sans-logis.be - N° d'entreprise : 0414002532

Ressources humaines

Organigramme



Les mandats des directions sont stipulés dans les statuts de l'ASBL.

*Cafétéria sociale Amon Nos Hôtes
ASBL Sans Logis – 0414 00 25 32*

4. L'inscription (premier accueil)

Toute personne se présentant ou contactant pour la première fois le SIS Amon Nos Hôtes est accueillie par l'équipe éducative, qui assure les inscriptions.

Sa demande est prise en compte et un premier rendez-vous lui est proposé.

5. La prise en charge

Admission

Toute demande d'inscription fera l'objet d'une admission dans le service, à l'exception des demandes d'inscription exemptes de tout critère de vulnérabilité ou de fragilité sociale, psychologique, financière ou autre. Le service s'assure de sa compétence et que la personne remplit les critères d'admission (voir point 2. Public cible).

Lors du premier entretien, une fiche signalétique est complétée, reprenant les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, genre, situation familiale, revenus, nationalité. Cette fiche permet le recensement des données statistiques nécessaires à l'évaluation du service.

Sont également recensées les difficultés rencontrées par la personne, ses attentes, la provenance de l'orientation vers le service et le réseau de la personne.

Lors d'un second entretien, si la personne maintient son envie de participation, une analyse plus fine de la situation est réalisée et les objectifs de son projet d'insertion sont définis. Un dossier est constitué. Le règlement d'ordre intérieur, la charte du SIS et le contrat sont remis à la personne.

Le règlement d'ordre intérieur permet d'assurer la qualité et la sécurité de l'accueil. Il inclut les sanctions et leurs motifs pouvant être pris en cas de non-respect de ce règlement.

Les délais entre l'accueil et l'inscription sont les plus courts possible.

Par la suite, l'utilisateur sera reçu en entretien individuel, à minima quatre fois par année pour l'évaluation des objectifs d'accompagnement définis.

Collaborations, coordinations et concertations dans la prise en charge sociale, administrative, pédagogique et financière de la personne

L'équipe forme une unité de travailleurs sociaux. La prise en charge de la personne est donc soutenue par l'ensemble de l'équipe.

Si cette dernière ne désigne pas systématiquement de travailleur référent pour chaque personne, elle propose cependant une continuité relationnelle qui donne cohérence à l'accompagnement social de la personne ou de son accroche vis-à-vis de l'équipe.

La notion d'accompagnement, contrairement à celle de suivi, implique un cheminement « au côté » de l'utilisateur. Elle implique un partage. Partant de la notion de proximité, l'équipe propose aux usagers les voies qui s'offrent à eux pour définir leur chemin vers l'insertion sociale.

La prise en charge recouvre différents axes :

- L'accroche :

L'accueil de la parole de la personne est capital dans la constitution de la relation d'aide. Pour que cette parole soit libre et que la confiance s'installe, la garantie de non-jugement est indispensable.

L'utilisateur est accueilli dans sa globalité, sans distinction d'origine, de genre, d'opinion...

L'errance, le sentiment d'exclusion sociale, les problématiques d'assuétude et de santé mentale, la fragilité de certains publics spécifiques, sont autant de facteurs accentuant les freins d'accès à l'aide médico-socio-psychologique et renforçant la perte d'estime de soi et l'altération d'une identité positive.

Dans ces situations fragilisées à l'extrême, la présence et la disponibilité des intervenants sont primordiales. Elles permettent à la personne de nouer une relation de confiance qui se voudra pérenne avec l'institution (au travers du(des) travailleur(s)).

La confiance ne s'impose pas. Elle se gagne. Elle est fragile et elle s'entretient. Le travailleur se propose à la personne comme étant digne de confiance en s'appuyant sur les notions d'assertivité (faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait), de cohérence et d'ancrage dans la réalité (« parler vrai »).

Cette étape est cruciale auprès d'un public qui a vu, au fil de son parcours, sa confiance s'altérer à force d'usure, de déceptions et de trahisons. La création de ce lien positif à l'autre implique la personne et le travailleur et fait donc partie intégrante du travail d'insertion sociale.

- L'émergence de la demande

L'altération de l'estime de soi, parfois extrême, impacte la capacité de la personne à formuler une demande d'aide, à se sentir digne de cette aide. Le travailleur doit donc décrypter, dans un comportement ou une demande anodine de la personne, une demande sous-jacente. Il accompagnera l'expression de cette demande, au rythme de la personne, sans lui faire violence.

L'écoute active, conceptualisée par Carl ROGERS, est un positionnement professionnel qui implique d'accueillir la parole de manière neutre et de se proposer comme « appareil à penser » externe. C'est une reformulation de la parole reçue qui tente de lui donner

cohérence. Il ne s'agit pas d'interprétation⁵. Elle est le préambule aux missions d'information, d'orientation et d'accompagnement.

L'équipe se doit donc de s'organiser pour assurer une disponibilité optimale qui permet à la relation de se développer et à la demande d'émerger. Cette disponibilité implique une présence régulière et la possibilité de proposer des entretiens à échéances courtes, répondant aux spécificités du caractère des personnes les plus précarisées, souvent déstructurées au point de perdre les repères spatio-temporels de base.

Cependant, la réponse apportée ne peut se faire sans un ancrage dans la réalité et nécessite un ajustement et une harmonisation entre la demande de l'utilisateur et les possibilités de réponses des services ou institutions. Le travailleur doit régulièrement différer la demande et soutenir l'utilisateur pendant les périodes, parfois longues, entre sa demande et la réponse apportée.

- La mise en réseau (Maillage)

Le réseau est une nécessité, sans être pour autant une évidence puisqu'il demande une adaptation et des réajustements constants.

La complexité, parfois extrême, des situations vécues par le public cible nécessite des interventions plurielles et concertées entre services partenaires. Le travailleur évalue de manière systématique le réseau autour de la personne. Il s'y inclue ou le coordonne, en fonction des nécessités. Il active les ressources et en recherche de nouvelles en fonction des besoins de la personne et de l'avancée de son projet d'insertion. Il est vigilant à ne pas se trouver (ou à ne pas laisser un intervenant partenaire) isolé face à une problématique.

Le travail en réseau nécessite la transmission d'informations individuelles couvertes par le secret professionnel. Ce partage entre intervenants nécessite un cadre clair. L'équipe s'appuie sur la structure YAPAKA⁶ pour construire sa pratique de réseau. Il y est rappelé que le secret professionnel a été constitué comme base pénale pour valoriser la fonction de l'intervenant. Il s'agit d'une « garantie » extérieure, obligatoire et contraignante, permettant une parole libre dans un cadre de confiance.

- Le recouvrement des capacités

L'accompagnement socio-éducatif, mis en lien avec la temporalité, vise à « dépasser l'urgence ». Le travailleur propose son aide à la personne pour rendre sa demande possible, qu'elle (re-)devienne actrice de son projet de vie, et soit consciente de ses difficultés

⁵ « Le « conseiller » ne doit pas conseiller ni interpréter, mais créer les conditions pour que le « client » règle lui-même son problème. » Yves BLANC – L'écoute – Coll. Essentialis – Ed. Morisset – p.24

⁶ Claire MEERSSEMAN, Jean-François SERVAIS, Edwige BARTHÉLEMI - Confidentialité et secret professionnel – <https://www.yapaka.be>

propres. Il s'agit donc de dépasser ses échecs pour dépasser l'urgence, ne plus subir les aléas de la vie et (re-)trouver la capacité de leur faire face⁷.

L'équipe d'Amon Nos Hôtes développe en ce sens plusieurs actions visant le recouvrement des aptitudes sociales. Nous citerons les activités de loisirs, visant le développement des capacités à (re)trouver sa place au sein d'un groupe, les activités créatives ou socio-culturelles, visant le recouvrement d'une identité positive et de compétences sociales. Ces activités peuvent favoriser des dynamiques « d'entre-aidance » ou de « pair-aidance ».

- L'autonomie et/ou le relais

Hormis les incapacités permanentes, le travailleur participera, avec la personne et le réseau partenarial, à la conception des stratégies visant le recouvrement des capacités et aptitudes sociales nécessaires à la visée d'autonomie. Il veillera donc à intervenir « aussi peu que possible, autant que nécessaire » pour que la finalité de chaque projet individuel inclut la notion d'autonomie ou, à défaut, la perspective d'un relais vers un service d'accompagnement à long terme.

Dans l'optique de développer le travail partenarial, toute interpellation d'un service partenaire se doit d'être entendue et accompagnée. Si la finalité n'est pas clairement énoncée, le travailleur aide à sa formulation, qu'il s'agisse d'une demande d'écoute, de conseil ou d'intervention. En fonction de la demande formulée, le travailleur tente d'articuler la demande à son cadre de travail ou réoriente la demande vers un intervenant compétent.

Le travailleur est vigilant à se maintenir informé des prérogatives liées au subventionnement de son poste. Il connaît, applique et évalue ses actions pour répondre à ces prérogatives. Il se réfère à la direction pour assurer l'adéquation entre ses actions et ses missions.

⁷ « Dans la rue, la sélection est implacable, la violence exacerbée. Les personnes basculent rapidement dans des états sanitaires et sociaux qui peuvent être gravissimes. Elles recourent souvent aux psychotropes pour supporter leur condition et leurs débrouilles de survie (mendicité, prostitution...). Reléguées dans des temporalités et des sociabilités marginales, elles se défient des professionnels et, quand elles demandent de l'aide, elles sont souvent en butte à des injonctions irréalistes au regard de leurs conditions de vie. (...) Lorsque les liens sociaux sont rompus, fragilisés, cantonnés aux sociabilités parallèles, et cela depuis l'enfance, il existe une forte probabilité que le lien avec les institutions soit particulièrement ténu et que les personnes se tiennent à distance des professionnels, pour mieux s'en protéger [8]. Pour toutes ces raisons, l'approche de proximité est devenue essentielle dans le travail avec les publics précaires et discriminés. » Pascal JAMOULLE (sous la direction de Jean FURTOS) – Les cliniques de la précarité – Ed. Masson – p.87



Le travailleur participe aux réunions d'équipe hebdomadaire et aux différentes réunions de réflexion ou de concertation en réseau. Il s'y montre attentif et actif et veille à ne pas entraver leur bon déroulement, ni nuire à l'ASBL Sans Logis.

Il est attendu de la personne fréquentant la cafétéria qu'elle respecte le règlement d'ordre intérieur et se montre réceptive aux propositions et sollicitations de l'équipe.

L'avis du public quant au fonctionnement de la cafétéria est recueilli lors de groupes de parole organisés et animés par l'équipe.

6. Conditions d'accueil

Les heures d'ouverture

Les personnes sont accueillies au SIS Amon Nos Hôtes en début d'atelier ou lorsqu'elles ont convenu d'un rendez-vous individuel avec un travailleur.

Les ateliers se déroulent en matinée – en général de 9h30 à 12h30 – ou en après-midi – en général de 13h30 à 16h. Ces horaires peuvent être modifiées en fonction de l'atelier. Le point de rencontre peut être défini en fonction de l'atelier également (activités extérieures, ...).

Les entretiens individuels se déroulent à Amon Nos Hôtes, dans une plage horaire définie entre 9h et 16h, du lundi au vendredi.

L'équipe est joignable par téléphone, sur le numéro général du service entre 9h et 16h30.

La capacité

La capacité maximale de la salle est de 70 personnes (attestation incendie du 17 juillet 2018). Elle permet donc de pouvoir accueillir de larges groupes.

Cependant, la capacité de chaque atelier est définie par le projet d'atelier afin de maintenir un cadre convivial permettant son bon déroulement.

La sécurité

Un cadre n'est pas qu'une limite, il met en valeur ce qu'il contient.

Un règlement d'ordre intérieur est établi, engageant les travailleurs, les bénévoles et les usagers pour que chacun se sente en sécurité au sein de l'institution.

Les services proposés

Le SIS Amon Nos Hôtes propose :

- L'accès à l'espace d'accueil ;
- Divers ateliers d'insertion sociale ;
- Des entretiens individuels.

Les ateliers du SIS sont planifiés de mois en mois. Ils sont présentés aux participants par différents biais : affiche, communication orale, communication par le biais de services partenaires, post facebook, ...

Les personnes s'inscrivent selon leur propre choix dans les ateliers, en accord avec le travailleur qui s'assure de l'adéquation entre les choix et les objectifs de l'accompagnement individuel.

Les entretiens individuels sont planifiés par l'équipe, en fonction des besoins de la personne. Quatre entretiens par année sont planifiés à minima.

Le réseau de partenaires

Le SIS s'inscrit dans une logique d'expansion du réseau autour de chaque personne.

Il favorise donc la concertation et la dynamique de réseau.

Cette aide viendra coordonner ou compléter celle proposée par d'autres services partenaires.

Dans la limite des crédits disponibles, les travailleurs s'inscrivent dans des processus de formation permettant de développer leur pratique et d'actualiser leurs connaissances.

L'évaluation

Un recueil de données statistiques est effectué. Il permet l'évaluation des actions menées et de leur pertinence.

7. La prise en compte de la parole de l'utilisateur

La récolte de la parole de l'utilisateur

Elle est capitale pour l'évaluation des actions menées au sein du SIS Amon Nos Hôtes.

Elle se déroule selon plusieurs stratégies :

- Des évaluations collectives sont réalisées régulièrement,
- Les participants sont invités à proposer leurs idées pour alimenter et orienter le contenu des ateliers, notamment par le biais de la boîte à idées.

D'autres actions sont envisagées, telles que la mise en place de groupes de parole pour favoriser le sentiment d'appartenance et l'implication de l'ensemble des participants.

8. La fin de prise en charge

La prise en charge de la personne nécessite son adhésion. Le travail socio-éducatif organisé, en individuel comme en collectif, repose donc principalement sur son implication et sa motivation.

Le SIS est un sas, un espace de transition. La fin de prise en charge visée est l'autonomie totale de l'utilisateur ou sa prise en charge par des services dits de seconde ligne, dans une situation stabilisée.

Les travailleurs sont cependant confrontés de manière régulière à des fins de prise en charge liées à la perte de contacts avec l'utilisateur ou à l'aggravation des problématiques qui nécessiteront les compétences d'autres secteurs d'intervention (judiciaire, médicale, ...).

Les autres biais rencontrés concernent la difficulté rencontrée dans le passage de relais vers les prises en charges spécifiques ou de seconde ligne. Les situations rencontrées par le SIS sont souvent trop spécifiques ou, à l'inverse, pas assez spécifiques. Elles sont trop complexes et nécessitent une intervention pluraliste et concertée. Tous ces éléments, pourtant fréquents, constituent des freins structurels importants à la prise en charge des personnes.

9. Les modalités d'évaluation du projet d'accompagnement collectif

Le présent projet d'accompagnement collectif est évalué tous les cinq ans par la direction et en concertation avec les travailleurs.

B. Emergence de nouvelles problématiques

1. Identification des problématiques

L'évolution des problématiques rencontrées depuis plusieurs années est caractérisée par :

- L'intensification de l'isolement des personnes, caractérisée par la perte quasi-totale de liens sociaux positifs et épanouissants et le sentiment d'institutionnalisation ressenties par les personnes : « Je ne rencontre du monde que dans les services » ;
- La pluralité et la complexification des problématiques rencontrées au sein d'une même situation ;
- La difficulté à passer le relais aux services dits de seconde ligne dans les situations multi-problématiques ou complexes lorsque les capacités de la personne ont été altérées par l'errance ou la grande précarité ;
- Les difficultés d'intervention des situations de personnes présentant des problèmes de comportement incompatibles avec le collectif et l'accompagnement socio-éducatif (agressivité, absence de compliance, profils caractériels, ...).

Certaines demandes de prise en charge se trouvent insatisfaites pour le dernier constat révélé ci-dessus.

Les collaborations et partenariats sont satisfaisants avec les partenaires habituels mais peinent à s'élargir à d'autres partenaires, fautes de temps pour les créer. Elles restent plus complexes avec les services dits de seconde ligne vers qui les orientations sont plus complexes, les services proposés nécessitant un niveau d'autonomie parfois trop important à cette étape du projet individuel d'insertion sociale. Ces services sont parfois trop spécialisés, ou pas assez outillés pour prendre en charge les profils rencontrés par le SIS. La disponibilité manque souvent pour faire face au désœuvrement des personnes dépassées par leur situation.

2. Réflexion sur le travail mené

Les demandes insatisfaites résultent de comportements inappropriés de l'utilisateur. Afin d'assurer au mieux une continuité de la prise en charge, les travailleurs sociaux interviennent :

- En prévision de l'émergence de ces comportements, par la création d'un lien de confiance avec l'utilisateur, le rappel régulier au règlement d'ordre intérieur et aux services proposés, et une attention portée au maintien d'un cadre d'accueil convivial et chaleureux ;
- Lors de l'émergence de ces comportements par, lorsque cela est possible, une intervention rapide, claire et visant à responsabiliser l'utilisateur quant aux conséquences de ses comportements ;
- En réaction à ces comportements par la réflexion et la décision d'une sanction éducative concertée en équipe et visant à responsabiliser l'utilisateur et limiter les risques de récidive.



Toutes les actions menées font l'objet d'une évaluation concertée en équipe et figurant au rapport d'activités.

La communication autour du projet d'accompagnement collectif du SIS Amon Nos Hôtes a toujours été un point d'attention. Cependant, elle mérite d'y accorder des moyens supplémentaires, principalement en temps, pour s'élargir et favoriser les nouvelles collaborations.

3. Mise en projet

Les axes de travail et les piliers institutionnels se veulent généralistes pour que leur forme puisse être adaptée au mieux lors de l'émergence de nouvelles problématiques, sans que leur définition (fond du projet) ne soit constamment modifiée. Cette méthode permet d'envisager une évaluation cohérente du service. Nous citerons dans ces axes la participation active et le recouvrement de l'estime de soi, qui constituent des bases fortes dans le travail d'insertion sociale.

Au niveau de l'accompagnement individuel, la dynamique de suivi partenarial en réseau est l'axe de développement prioritaire. Le travail de réseau est une nécessité, pas une évidence. Il demande un investissement et un entretien constant.

Quant à l'accompagnement collectif, la mise en place d'ateliers visant à retrouver un sentiment d'appartenance et une identité positive (capacitation) est un axe prioritaire. Nous y retrouverons le développement et l'évolution constante des propositions d'ateliers, concrétisation évidente de cet axe de travail.

La dynamique de pair-aidance est également un sujet de réflexion à long terme que le projet souhaite développer.



SANS LOGIS ASBL

Cafétéria Sociale

Rue Saint-Laurent, 174 - 4000 Liège (Belgique)

Téléphone : 04 225 99 19 Mail : anh@sans-logis.be - N° d'entreprise : 0414002532

C. Avis du personnel

Le présent projet d'accueil collectif a été mis à la disposition du personnel (affichage dans le bureau des éducateurs) pour relecture et avis du 6 au 20 novembre 2023.

D. Avis des usagers sur tous les points à l'exception des points 1, 2 et 3 de la présentation générale

Le présent projet d'accueil collectif a été mis à la disposition des usagers (affichage en salle) pour relecture et avis du 6 au 20 novembre 2023.

*Cafétéria sociale Amon Nos Hôtes
ASBL Sans Logis – 0414 00 25 32*